FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : MADAGASCAR	
TITRE DU PROJET : Appui à une gouvernance démocratique à Madagascar **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :**	
Modalité de financement du PBF: ☐ IRF ☒ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNDP, UNESCO, HCDH **Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :** Ministère de la Justice, Ministère de la communication, CSI, BIANCO, SAMIFIN, PAC, Haute Cour de Justice, Médiature de la République, HCDDED, la Cour suprême dont la Cour des comptes, Assemblée Nationale, Transparency International, Senat, l'Ordre des journalistes, Liberty32, ROHY, SEFAFI, PFNOSCM, ONG Tolontsoa et d'autres OSC, Search for Common Ground.	
Date approximative de démarrage du projet[1]: Novembre 2019 **Durée du projet en mois :[2]** 24 mois **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Central (appui institutionnel) et dans les zones d'intervention du PBF au Grand Sud et au Nord Est du pays	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ☐ Initiative de promotion des jeunes ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : **PNUD:** $ 1,243,419.36 **HCDH:** $ 402,523.66 **UNESCO:** $ 366,896.98 **Total PBF : $ 2,012,840.00** **Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*	

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :	
PBF 1ère tranche (70%): PNUD : $ 870,393.55 HCDH : $ 281,766.56 UNESCO : $ 256,827.88 **Total par tranche 1 : $1,408,988**	**PBF 2ème tranche* (30 %):** PNUD : $ 373,025.81 HCDH : $ 120,757.10 UNESCO : $ 110,069.09 **Total Tranche 2 : $ 603,852**
Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant : Madagascar vient de passer avec succès les différentes élections. La plupart des responsables des institutions viennent de prendre fonction. Il est important d'accompagner ces institutions et appuyer les efforts du gouvernement dès maintenant pour garder voire améliorer la gouvernance et les acquis de la première phase. Le nouveau cadre de programme de la nation est en cours d'élaboration, ainsi la contribution du PBF tant technique que financière va impulser les autres partenaires pour avoir s'impliquer davantage à l'émergence de la paix durable.	
Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile. La détermination des axes prioritaires d'intervention dans le cadre de la deuxième phase du PBF a été basée sur une forte implication de toutes les parties prenantes et principalement du comité de pilotage Tout en restant dans une approche de consolidation de la paix, le travail de rétrospection mené par l'équipe d'analyse et de proposition de ce projet a essentiellement consisté à faire une analyse orienté vers la prévention et qui place au centre, les éléments qui accentuent la « distance » pour enfin, identifier des facteurs clés qui peuvent progressivement avoir une empreinte positive en termes de rapprochement entre « Gouvernants et Gouvernés ». Cette équipe constituée de plusieurs experts de la partie nationale (gouvernementale et non gouvernementale), de partenaires techniques et financiers et d'agences des nations unies, s'est réunie du 30 Juillet au 02 Aout 2019 lors d'un atelier de travail pour faire le bilan de ce qui a été fait dans le cadre du projet IDIRC tout en réfléchissant sur la meilleur manière de continuer dans une phase 2	
Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : _1_ **Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : $ 349 628.18 (17%)**	
Degré de risque du projet[4] : __1__	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[5]) : (2.2) Gouvernance démocratique	

[3] Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

[4] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

[5] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

BB

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Effet 2 : **Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des Droits Humains** Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : **ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : **Axes de la Politique Générale de l'Etat :** - La paix et la sécurité - La lutte contre la corruption avec tolérance Zéro	
Type de demande : **Nouveau projet** ☒ **Révision de projet** ☐	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision:** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

...IENDAIRE

...entant Marie Dimon[redacted]

Nom de l'agence : PNUD

Date et visa :

...entant Omer Kalomen

...DH[redacted]

...représ...

Signature [redacted]

Nom de l'agence : UNESCO

Date et visa 09/12/19

Système des Nations Unies à Madagascar

Nom du Coordonnateur résident : Mme ...

Signature [redacted]

Date & visa :

...ment du gouv...

Nom : S.E.M. Christian Nisay

Signature [redacted]

Titre : Premier Ministre, Chef de Gouvernement

Date et visa : 11 DEC 2019

...

Signature [redacted]

Titre : Sous-S... consolidation de la paix

Date

I: Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Le présent projet s'inscrit sur les acquis du projet Institutions Démocratiques Intègres Redevables et Crédibles (IDIRC) financé par le fonds pour la consolidation de la paix (PBF) dans sa première phase. Il tient compte des nouvelles approches et initiatives en y impliquant les nouveaux acteurs clés identifiés dans le cadre de la mise à jour de l'analyse des tensions dans le contexte actuel de Madagascar.

Les acquis :

Le projet IDIRC a permis de renforcer les capacités des principales institutions de lutte contre la corruption, notamment celles du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), de la SAMIFIN et du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). Un des résultats phares est l'opérationnalisation du premier tribunal spécialisé dans la lutte contre la corruption (le Pôle Anticorruption d'Antananarivo).

Effectivement, durant la première année de fonctionnement du Pôle Anti-Corruption d'Antananarivo, une nette amélioration de la performance a été constatée par rapport à l'époque du CPEAC. Le taux des dossiers jugés a été de 44% contre 9% en moyenne pour une année pour la Chaine Pénale Economique Anti-Corruption (CPEAC). Pour la même période, 84 prévenus ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ferme par le Pôle Anti-Corruption tandis que la CPEAC n'a prononcé qu'une seule condamnation de la même nature. En ce qui concerne le taux de condamnation à des peines d'emprisonnement avec amendes, il est de 98% pour le PAC contre 3% à l'époque de la CPEAC. En outre, pour l'année 2019, 04 sessions de Cour Criminelle Ordinaire (CCO) sont prévues dont 02 déjà réalisées, durant lesquelles, 20 arrêts ont été rendus, factumés, couchés et signés. Durant ces deux sessions, 37 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement dont 25 à des peines d'emprisonnement ferme avec amendes et 12 autres à des peines d'emprisonnement ferme sans amende.

L'Union Africaine a reconnu le travail de BIANCO et l'a admis en tant que membre de son Comité consultatif de la lutte contre la corruption au niveau continental. S'agissant du renforcement de l'arsenal juridique en matière de lutte contre la corruption, le Parlement a adopté en février 2019 la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. le Parlement a adopté en février 2019 la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Le Président de la République a aussi légiféré par voie d'ordonnance pour le texte sur le recouvrement des avoirs illicites

IDIRC a aussi contribué à renforcer les dispositions relatives à la liberté d'information et à accroître l'accès des citoyens aux documents administratifs, démontrant une forte volonté de renforcement de la responsabilisation et de la redevabilité au sein des différents départements de l'Etat.

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est désormais opérationnelle et est maintenant accréditée au statut « A » par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme grâce aux efforts déployés par l'Etat dans la mise

en conformité de ladite Commission aux Principes de Paris à travers, entre autres, l'inscription systématique de son budget dans la loi de finances ainsi que la mise à sa disposition des moyens requis pour son fonctionnement. Elle constitue l'une des voies de recours les plus proches de la population en cas de violation des droits humains. Ses actions ont permis de résoudre plus d'une centaine de cas de violations des droits de l'homme, notamment lors des manifestations politiques d'avril 2018. Par ailleurs, la considération accordée par l'Etat à la Commission et les réponses positives des autorités concernées à ses différentes interpellations ont permis de renforcer la confiance de la population envers cette institution et, par la même occasion, envers l'Etat, notamment pour des cas emblématiques tel que celui de la prolongation du délai d'octroi des permis biométrique ou encore la suspension du concours au sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes suite à une forte suspicion de corruption et des manifestations de mécontentement au sein de la population.

Quant aux médias et organisations de la société civile, ils ont joué un rôle important en termes d'interpellation et de sensibilisation sur des cas de corruption ou de violations des droits humains qui ont été pris en charge par la CNIDH ou le BIANCO. Ils ont permis aux citoyens de s'exprimer et de participer à la vie publique, ce qui a contribué à apaiser les sentiments de marginalisation et promouvoir la culture de la redevabilité auprès des institutions étatiques. Des échanges entre les institutions gouvernementales, les parlementaires et les communautés ont pu être initiés avec l'appui du projet.

Efforts du gouvernement

Le gouvernement a démontré une nette volonté dans la mise en conformité des actions de l'Etat aux normes et principes internationaux des droits humains, principalement au sein des Forces de Défense et de Sécurité. En effet, un nombre significatif de poursuites et de sanctions à l'encontre des auteurs de violations des droits humains a été enregistré depuis le début de l'année 2019, ce qui constitue un pas considérable vers la restauration de la confiance de la population envers l'Etat car implique une lutte effective contre l'impunité. Par ailleurs, la dimension droits humains a fait l'objet d'une analyse spécifique lors de l'élaboration du Programme Emergence Madagascar.

Dans le domaine de la liberté d'information et l'accès des citoyens aux documents administratifs, le ministère de la Communication et de la Culture a apporté son appui à la mise en œuvre des journées portes-ouvertes in situ des Centres de Documentation et d'Information de l'Administration publique. Il a également pris le relais pour organiser la célébration de la journée internationale de l'accès universel à l'information.

En matière de liberté de la presse, un des piliers de la démocratie, cinq ministères de l'actuel gouvernement se sont également engagés dans le renforcement de la sécurité des journalistes et des professionnels des médias. Cet engagement s'est traduit par la signature du « Protocole d'accord entre les Forces de Défense et de Sécurité et les Journalistes » au mois de novembre 2019. Ce protocole permettra en effet aux médias de jouer pleinement son rôle en termes d'interpellation et de sensibilisation sur des cas de corruption ou de violations des droits humains.

Les défis :

Nonobstant tous ces efforts, la poursuite des actions visant l'amélioration de la gouvernance démocratique et de l'Etat reste essentielle, notamment pour rehausser davantage la confiance des citoyens envers l'État malgré les résultats déjà obtenus jusqu'ici afin de pouvoir instaurer une paix durable dans le pays.

En effet, divers rapports d'études dans le domaine de la corruption montrent encore certains aspects qui requièrent des interventions spécifiques comme la mise à jour de l'analyse des tensions réalisée en 2019 qui a indiqué un faible niveau de confiance de la population vis-à-

vis des institutions de l'Etat, dû à la corruption qui affecte l'ensemble de la société et à la capacité limitée de l'administration dans la délivrance des services publics dans des secteurs clés comme la justice et la sécurité et les services sociaux de base. Les résultats du sondage l'Afrobaromètre de 2018 montraient une confiance aussi faible dans les institutions de l'État, la mise à jour de l'analyse des tensions réalisée en 2019 a en effet mis en évidence le faible niveau de confiance de la population vis-à-vis des institutions de l'Etat, dû à la corruption qui affecte l'ensemble de la société et à la capacité limitée de l'administration dans la délivrance des services publics dans des secteurs clés comme la justice et la sécurité et les services sociaux de base. La perception négative des usagers de la justice reste encore à un niveau non négligeable (80% en 2019)[7] pour influer sur leur confiance au système judiciaire.

L'étude menée pour établir l'état de la situation du PPCP en 2019 à Madagascar[8] a montré que la manifestation de la corruption au niveau de l'administration est beaucoup plus ressentie par la population de la capitale que par celle du Grand sud de Madagascar. En plus de son caractère endogène, elle est accentuée par l'existence de flux financiers illicites alimentés par différentes formes de trafics ; prenant ainsi en otage l'économie du pays et aggrave les inégalités sociales déjà flagrantes. Ces flux financiers illicites sont en grande partie le produit des trafics de ressources naturelles (ressources minières, fauniques, forestières, pêches), du détournement des deniers publics et de fraudes fiscales et douanières. S'agissant de la prestation des services publics non satisfaisante, elle est à fois liée à une couverture géographique limitée, à la faiblesse des ressources allouées aux entités étatiques, à la complexité et à la lourdeur des procédures affectant les plus vulnérables.

En ce qui concerne les droits humains, les efforts dans ce domaine méritent d'être poursuivis car plusieurs défis demeurent, en l'occurrence, les actes de vindictes populaires qui surviennent sporadiquement malgré une nette diminution comparée à l'année 2018, de même que des allégations de violations des droits humains rapportées par les organisations de la société civile, les médias ainsi que la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et qui restent des facteurs de tension au sein de la population.

Un autre élément fondamental de ce contexte se rapporte à la difficulté d'accès de la population à des voies de recours effectives auprès des instances judiciaires et administratives, de même qu'à la faible redevabilité des responsables à différents niveaux, ce qui favorise l'impunité. En effet, les dispositifs de contrôle ne sont pas toujours effectifs. Même si les dernières élections législatives de 2019 sont censées donner une nouvelle légitimité au parlement dans son rôle de représentation et de contrôle des actions gouvernementales, force est de constater que cette institution a encore besoin d'être renforcée. Environ le tiers des anciens députés sont reconduits dans l'actuelle Assemblée Nationale. En ce qui concerne la représentativité des femmes, on constate un recul par rapport au précédent mandat. Elle est passé de 21,19% en 2013 à 17,88% en 2019, malgré le fait que cette institution est pour la première fois présidée par la gente féminine ; ce qui démontre pour ces dernières la difficulté d'accéder aux instances de prise de décision et de contribuer de manière substantielle au processus de consolidation de la paix.

Toutefois, l'évolution récente du contexte suite à réussite des dernières élections a fait naître une nouvelle dynamique politique, suscitant beaucoup d'espoir dans l'amélioration des conditions sécuritaires et socio-économique dans les quotidiens de la population, offrant aussi une opportunité d'initier un changement transformationnel dans la relation de confiance entre les gouvernants et les gouvernés.

---

[8] Rapport d'étude - Etat de la situation du PPCP a Madagascar – Etudes sur le niveau de référence et enquêtes de perception et de qualité, ATW, March 2019.

a) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Le présent projet d'appui à une gouvernance démocratique à Madagascar s'aligne entièrement aux deux cadres politiques et stratégiques du Gouvernement malgache, d'une part, et du Système des Nations Unies, d'autre part, à savoir

La question d'une gouvernance efficace et efficiente est non seulement décrite comme le pivot mais aussi un thème transversal du Plan Emergence Madagascar (PEM) traduite en Politique Générale de l'Etat dans laquelle la lutte contre la corruption est davantage accentuée. Par ailleurs, l'Effet 2 de l'UNDAF vise à ce que les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des Droits Humains. Le présent projet d'appui à une gouvernance démocratique à Madagascar s'aligne ainsi entièrement à ces deux cadres politiques et stratégiques du Gouvernement malgache, d'une part, et du Système des Nations Unies, d'autre part.

Cette nouvelle initiative s'appuie sur la volonté ferme du Gouvernement actuel d'avancer dans la promotion de la bonne gouvernance en général et en particulier vers une lutte contre la corruption qui soit concrète et palpable et qui affecterait positivement la vie des citoyens malagasy. Cette volonté de l'Etat pousse également dans la direction d'un meilleur rapprochement entre institutions publiques et les populations ainsi que vers une meilleure transparence, une culture de redevabilité et de la rigueur budgétaire.

Elle se fonde également sur de nouveaux cadres juridiques et/ou normatifs renforcés dont leurs mises en œuvre pourrait avoir une empreinte positive comme entre autres, la Loi sur le recouvrement des avoirs illicites, la Loi sur le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et les décrets d'application, les texte en cours d'études sur la protection des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte, le renforcement des modes de contrôle et de l'amélioration du comportement au niveau de l'administration dans son ensemble, l'initiative du nouvel Exécutif concernant l'amélioration de l'Administration (corruption tolérance zéro, standards de services etc.), le projet de loi sur l'accès à l'information, le projet de loi sur la communication, le projet de décret sur la déclaration de patrimoine etc.

b) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement de l'Etat de Droit (RED)	PNUD (2.542.224 $)	Renforcer les capacités et les moyens des structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaine pénale pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et	ce projet renforce le système judiciaire et intervient au niveau des TPI. La proposition va appuyer au niveau des juridictions spécialisées dans la lutte contre la corruption et la cour suprême (cour des comptes)

bb

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
		l'accès à la justice des justiciables	
RADIO SIFAKA Nov 2018-Mai 2020	PBF 1 496 885 $	Tracer la voix de la paix à travers la voix des jeunes	Diffuser les articles d'investigations sous formes d'émissions radios Diffuser des émissions d'éducation civique et citoyenne dans les radios
Projet « Ny Fanjakana hoan'ny Daholobe » (projet NFD) une administration au service de tous (2014-2020)	UE 17 000 000 euros	Renforcer l'efficacité et l'intégrité de l'administration publique pour améliorer la délivrance et la qualité des services publics Mise en place du logiciel info PAC qui permet de tracer les dossiers traités	en complément sur l'appui à l'opérationnalisation des PACs
Projet renforcement des institutions de lutte contre la corruption sept 2019 –Aout 2022	Projet Germano-Norvégien 1 450 000 Euros	Renforcement de la capacité d'investigation du BIANCO (assistance technique) Prévention de la corruption dans trois secteurs environnement décentralisation Education Coopération avec les OSC	les appuis sur la prévention de la corruption sont complémentaires. Pour le secteur environnement un rapprochement avec le GIZ est prévu pour éviter les doublons et maximiser l'utilisation des ressources dès le démarrage du projet
Evaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Processus international conduit dans le cadre de l'adhésion du pays dans l'organisation régionale de type GAFI qu'est l'ESSAMLG (Eastern and Southern Africa Anti Money Laundering)	Renforcement de la capacité nationale à conduire les réformes nécessaires pour la conformité et l'effectivité de son dispositif national aux normes internationales, notamment dans la coopération et la coordination entre les acteurs nationaux	Le produit de telle évaluation permettra au projet actuel de disposer - de référence sur les capacités nationales à se conformer aux normes internationales en matière de LBC/FT ; -de ressources en expertise au niveau des principaux acteurs de la LBC/FT

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
	ou Groupe Anti Blanchîment en Afrique Oriental et Australe		
Evaluation nationale des risques de BC/FT	Processus international d'identification des risques de BC/FT dans différents secteurs, domaines et professions	Renforcement de la capacité nationale à identifier l'ampleur et le niveau des risques.	Le produit de telle évaluation permettra au projet actuel de disposer de référence sur les menaces et vulnérabilités nationales et sectorielles en matière de LBC/FT donc incluant la corruption en tant qu'infraction d'origine au blanchiment et les FFI en tant que produits des délits et crimes.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section I (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le projet vise d'une part à réduire la corruption en ce compris les flux financiers illicites qui sont des flux illégaux de capitaux issus des actes criminels. A cet effet, la coordination des interventions des institutions œuvrant dans la lutte contre la corruption est plus que pertinente. Il est envisagé d'appuyer la capacité organisationnelle et opérationnelle des institutions clés telles que BIANCO, SAMIFIN, et PAC. Les actions de ces trois institutions sous la coordination du CSI sont complémentaires pour la prévention, la détection, dans la coopération ainsi que l'application de la loi. Par ailleurs les actions futures du BIANCO dans le cadre de la prévention de la corruption va contrecarrer les risques de ce fléau auprès des secteurs prioritaires d'intervention (les ressources naturelles, le foncier/immobilier, les finances publiques) . Bien que la stratégie nationale prévoie plusieurs secteurs clés, nous espérons que les interventions du projet auprès de ces secteurs vont attirer et mobiliser plus de partenaires techniques et financiers à intervenir dans les thématiques. Ces deux volets (application de la loi et prévention de la corruption) sont nouveaux par rapport à l'intervention de l'IDIRC qui s'est focalisé dans l'axe lutte contre la corruption sur la mise en place des PAC et les sensibilisations et la vulgarisation de la stratégie nationale. En plus, continuer d'appuyer les PACs est incontournable car c'est un élément clé qui boucle les actions des membres du système anticorruption à Madagascar. Il a montré ses valeurs ajoutées comparées au traitement de dossiers lors de l'ancienne Chaine pénale anti-corruption (CPEAC).

Ces interventions sont complémentaires avec les appuis à mener auprès des organes de contrôle auprès de la cour suprême[9] et les directions mandatées dans la mise en application des mécanismes internes de contrôle du Ministère de la justice (la Direction de la promotion de l'intégrité, la Direction de contrôle des juridictions) pour avoir plus de redevabilité sur l'utilisation des finances publiques et améliorer la confiance des citoyens par rapport aux institutions étatiques.

Il a été ressorti dans le cadre de l'analyse de conflit que le manque de transparence et de redevabilité entraînant la perte de confiance des citoyens vis-à-vis de l'État et des institutions publiques – *en plus de la corruption* – accentue la défiance et induit l'incivisme citoyen. De ce fait, parmi les résultats escomptés figure l'amélioration de la redevabilité institutionnelle qui va contribuer à restaurer la confiance de la population envers l'Etat, ce à travers le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des organes de contrôle de redevabilité qui constituent des voies de recours pour la population et qui sont garants de la redevabilité institutionnelle et renforce la lutte contre l'impunité.

Plusieurs axes d'interventions sont préconisés dans ce cadre dont l'appui à l'opérationnalisation du HCDDED qui est chargé du Renforcement de l'effectivité des organes de contrôle, de l'application des principes démocratiques, de l'État de droit, de la bonne gouvernance, et de la protection des Droits de l'homme amoindrissant ainsi les situations conflictuelles. En effet, selon l'article 43 de la Constitution et de l'article 3 de la loi n°2015-001 portant institution du HCDDED, il est chargé d'observer le respect de l'éthique du pouvoir, de la démocratie et du respect de l'État de droit, la Bonne Gouvernance, de contrôler la promotion et la protection des droits de l'Homme. En matière de droits humains, le HCDDED peut ainsi appuyer l'effectivité des actions de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) en œuvrant pour lever les diverses entraves aux actions de celle-ci ou encore s'assurer que cette commission fonctionne effectivement selon les principes établis par la loi et renforcer la lutte contre l'impunité. Etant une institution nouvellement créée et afin de lui permettre d'être pleinement fonctionnelle, elle requiert un appui technique et financier dans son opérationnalisation effective dont la mise à disposition de dispositifs de sécurisation des documents sensibles et confidentiels, l'élaboration de ses plans stratégique et opérationnel, de son plan de communication, et dans la mise en place d'une base de données de traitement des plaintes. Par ailleurs, un programme de formations thématiques et approfondies relatives aux champs d'actions du HCDDED sera mis en œuvre, de même qu'un programme de renforcement des capacités de ses membres sur les thématiques de base essentielles à la mise en place structurelle et organisationnelle.

D'autre part, le projet entend travailler avec la Haute Cour de Justice (HCJ). Cette instance judiciaire est compétente pour juger le Président de la République, les Présidents des Assemblées parlementaires, le Premier Ministre, les autres membres du Gouvernement et le Président de la Haute Cour Constitutionnelle en cas de haute trahison, de violation grave, ou de violations répétées de la Constitution, de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat en ce qui concerne le Président de la République et pour des actes des actes qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis accomplis liés à l'exercice de leurs fonctions pour les autres chefs d'institutions et membres du gouvernement. Ils peuvent être mis en accusation par l'Assemblée Nationale statuant au scrutin public à la majorité absolue de ses membres.

[9] La cour suprême est composée de 3 cours la cour de cassation, le conseil d'Etat et la cour des comptes. Ce dernier juge les comptes des comptables publics, contrôle l'exécution des lois des finances et des budgets des organismes public, contrôle les comptes et la gestion des entreprises publiques, statue en appel les jugements rendus en matière financière par les juridictions ou organismes administratifs à caractère juridictionnel et assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution de la loi des finances.

BG

Malgré sa mise en place en 2018, la HCJ demeure inactive et la population continue de penser que la loi ne s'applique pas de la même manière et que ces hautes personnalités bénéficient toujours de l'impunité. Travailler avec cette institution en renforçant sa capacité institutionnelle incluant l'appui à la vulgarisation de son mandat et de son fonctionnement contribuera ainsi à rehausser la confiance de la population envers l'Etat et leur permettra également de mener des plaidoyers auprès de leurs représentants au sein de l'Assemblée Nationale pour réellement poursuivre les auteurs de crimes et délits.

Le projet prévoit également de renforcer la capacité institutionnelle de la Médiature de la République incluant un programme de formation de son staff sur les questions relatives aux compétences et connaissances fondamentales qui œuvre pour la réduction de l'écart entre la population et l'Administration en jouant le rôle d'administration de proximité et constituant un recours alternatif en cas de litiges avec les services publics. D'autre part, comme cette institution ne dispose pas d'antennes régionales, le projet fournira un appui dans la conduite des missions d'investigations et de traitement des plaintes aux niveaux régionaux.

Les nouveaux parlementaires ont pris fonction depuis juillet 2019. La majorité sont élus pour la première fois en tant que député. Ainsi, il est important de renforcer leur capacité sur leurs rôles et attributions. Particulièrement au sein des commissions clés comme la nouvelle commission sur le suivi de la politique publique, la commission finance. Dans ce sens, la collaboration avec le CSI, la Cour des Comptes, d'autres partenaires techniques intervenant auprès du Parlement comme EISA, FES … sera recherchée pour avoir plus d'efficacité. Il est prévu aussi de les sensibiliser sur l'éthique parlementaire[10] et sur différentes thématiques dont le genre, la lutte contre la corruption et les droits humains. En outre, des actions de plaidoyer seront menées pour inciter les parlementaires à statuer de sorte que la HCJ puisse effectivement assurer son rôle dans la poursuite des auteurs de crimes et délits en matière de corruption.

Il a été également été constaté dans le cadre du projet IDIRC que malgré l'engagement fort de certains organes de contrôle et de redevabilité comme la CNIDH, la Haute Cour de Justice des blocages subsistent et empêchent l'aboutissement des actions initiées par ces organes. Les organisations de la société civile sont dans ce cadre les mieux placées pour mener des actions de monitoring dans ce sens et veiller à ce que ces blocages soient levés à travers des actions d'interpellations et de plaidoyer sur lesquelles ils ont déjà bénéficié de renforcement de capacités dans le cadre du projet IDIRC, et initier les actions d'ajustement ou d'amendement requises, ce pour optimiser l'impact des actions de ces organes de contrôle et de redevabilité.

En ligne avec le renforcement de l'effectivité des organes de contrôle et de redevabilité, les actions de vulgarisation des mandats et des communications des institutions de redevabilités/organes de contrôle/structures de coordination seront renforcées afin de mieux les faires connaître à la population et favoriser le recours de celle-ci à ces institutions et leur permettre par la même occasion de contribuer à la lutte contre l'impunité.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet**– expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement..

[10] En collaboration avec le CSI sous IDIRC on a pu mener à terme un plaidoyer pour insérer dans le règlement intérieur 2019 un article sur l'éthique parlementaire.

SI les institutions de lutte contre la corruption agissent d'une manière complémentaire, coordonnée et performante en mettant en place des dispositifs de prévention dans les secteurs clés, maitrisant les risques liés à la corruption et l'utilisation des flux financiers illicites en appliquant les lois y afférentes ;

SI les organes de redevabilité et de contrôle dans tous les domaines clés dont la vie politique, l'administration publique, et les droits humains sont davantage renforcés procurant des voies de recours fiables à la population assurant l'effectivité de leurs droits, et garantissent la redevabilité institutionnelle ;

SI la société civile, constituée notamment par les jeunes et les femmes, ainsi que les journalistes ont un espace de dialogue pour dénoncer la corruption et l'injustice et que les institutions communiquent des informations de qualité ;

ALORS la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les dirigeants sera renforcée, la tension sociale atténuée et la paix sociale promue **CAR** le citoyen se sentira inclus grâce à des mécanismes et espaces de dialogues inclusifs et le contrat social entre « Gouvernants et Gouvernés » effectif.

Description du résultat attendu et type d'appui visé :

Le projet a comme objectif de contribuer à ce que la gouvernance des institutions démocratiques clefs soit renforcée en transparence, redevabilité, capacité de gestion, inclusion et effectivité. Il propose une approche intégrée articulée autour de deux composantes interconnectées chacune visant à réduire les flux financiers illicites et la corruption endogène qui affaiblissent les institutions de l'Etat et favorisent les grandes disparités économiques tout en alimentant une criminalité organisée de même qu'à renforcer la redevabilité institutionnelle avec comme finalité de restaurer la confiance de la population envers l'Etat afin d'assurer la consolidation de la paix dans le pays.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, ciblés, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Résultat 1: Le niveau de la corruption est réduit et la perception du phénomène s'améliore

Le projet vise à soutenir les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption, ce qui contribuera à réduire substantiellement les flux financiers illicites.
A cet effet, il y a lieu que les institutions de lutte contre la corruption, c'est-à-dire, le CSI, BIANCO, le SAMIFIN et les PACs, agissent d'une manière complémentaire, coordonnée et constructive pour chaque axe d'intervention : la prévention, l'éducation et l'application de la loi. Particulièrement pour les PAC, leur mécanisme de Suivi-Evaluation interne va être renforcé pour mieux capter différentes données notamment sur le secteur d'activité, les types d'infractions, le montant des fonds illicites mis enjeu pour chaque jugement. Ceci afin de suivre l'évolution du contexte et prendre des mesures d'ajustement nécessaires. Tenant compte des

avancées et leçons de la première phase, l'appui au niveau des PAC va se focaliser dans l'appui en renforcement de capacité opérationnelle et en formation tandis que l'appui en infrastructure sera minime. Le projet va aider la partie nationale pour la mise en place d'un nouveau PAC et des antennes du BIANCO dans les régions prioritaires du PBF pour avoir une cohérence de l'ensemble de toutes les interventions du PBF.

Le BIANCO possède depuis juin 2019, un système de doléance en ligne qui s'appelle « i-toroka » (je dénonce) Ceci permet à chaque personne d'envoyer une doléance en ligne qui protège à la fois sources des informations et l'identité du donneur d'alerte. En complément, pour le citoyen qui n'a pas l'accès à internet peut approcher directement le BIANCO ou en alternative une ONG Transparency International qui va mettre en place une cellule pour recevoir et trier les doléances et transmettre à qui de droit en matière de corruption, de redevabilité… et ce parallèlement à la stratégie de pérennisation du magazine d'investigation Trandraka.

Dans la première phase, le PBF à travers IDIRC a appuyé entre autres, la vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ainsi que la vulgarisation des cadres juridiques. Dans cette phase, le projet va appuyer plus particulièrement le volet prévention de la corruption des trois secteurs prioritaires à savoir les ressources naturelles, le foncier/l'immobilier et les finances publiques. Il se trouve que ce sont les secteurs à très fortes risques de corruption engendrant les flux financiers illicites qui à la longue provoquent les sources de tension, d'instabilité et voire de conflit. Parallèlement, l'ouverture de l'axe prévention à d'autres acteurs de la société civile est primordiale pour avoir une masse critique dans les initiatives de prévention et de la dénonciation. Cette partie va inclure la participation des jeunes et l'implication des associations féminines.

Produit 1.1 Les institutions de lutte contre la corruption sont efficaces et agissent d'une manière coordonnée

Activité1.1.1 : Améliorer la coordination et le mécanisme de suivi-évaluation des pôles anti-corruption (PACs)

Activité1.1.2 : Renforcer les capacités des ILCC (PAC, BIANCO, SAMIFIN, CSI) et la coordination de leurs interventions

Activité1.1.3 : Rendre opérationnels le 3e PAC et la mise aux normes du local de SAMIFIN

Activité1.1.4 : Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation de 2 antennes régionales de BIANCO

Les antennes régionales de BIANCO va faciliter l'accès aux actions de lutte contre la corruption particulièrement la prévention, le dépôt et traitement des doléances. Le projet va appuyer ces initiatives dans les zones d'intervention du PBF comme Sambava ou le Grand Sud.

Activité 1.1.5: Appuyer les missions d'investigations spécifiques du BIANCO

Selon sa nature les missions d'investigation de BIANCO nécessite de l'expertise technique et logistique un peu particulier. Par exemple la recherche d'un expert pour évaluer un immobilier, expertise d'un logiciel…

Activité 1.1.6: Appui à la pérennisation du magazine Trandraka

Il s'agit d'accompagner le magazine dans sa phase de sortie sur une durée d'une année dont la pérennisation est assurée par l'ONG Transparency International de Madagascar. Durant cette phase de sortie, le recrutement d'une équipe de coordination, la mise en place d'une cellule de doléances pour les cas de suspicion de corruption qui vont devenir des sujets d'investigation,

l'organisation des débats télévisés et radios, la publication des deux numéros du magazine, l'élaboration de stratégie de vente des articles et du magazine ont été prévus

Produit 1.2 Les secteurs prioritaires mettent en œuvre des actions de prévention de la lutte contre la corruption

L'appui du projet va se focaliser dans la mise en place des dispositifs de vigilance pour la prévention de la corruption. Ainsi, il y aura lieu de commencer par le diagnostic des risques de corruption dans le secteur des ressources naturelles, foncier/immobilier et les finances publiques. A cet effet, il est essentiel de prendre en compte les études et actions déjà initiées par les parties prenantes ou partenaires techniques et financiers si c'est applicable. Les résultats des diagnostics vont servir à mettre en place les stratégies et plan d'intervention du secteur. En particulier, ce dispositif va rendre effectif la Cellule anti-corruption (CAC) de chaque secteur qui est prévu dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Pour avoir plus de pérennité dans les résultats l'implication effective des responsables des secteurs à plus haut niveau sera recherchée d'une manière systématique.

Activité 1.2.1: Réaliser le diagnostic des risques de corruption dans les trois secteurs prioritaires Foncier, finances publiques, et ressources naturelles

Activité 1.2.2: Elaborer et mettre en œuvre les stratégies sectoriels pour réduire les risques de corruption

Activité 1.2.3: Appuyer les initiatives des organisations de la société civile en particulier des jeunes et des femmes dans la prévention et la dénonciation de la corruption

Cette activité va appuyer les initiatives des OSC et des jeunes comme les réseaux d'intégrité et d'honnêteté (RHI) du BIANCO et les initiatives de mobilisation et de dénonciation de la corruption dans le cadre du mouvement ROHY, SEFAFI, ONG Tolontsoa, Transparency International et autres.

Il est également prévu de renforcer la capacité opérationnelle de la maison de la presse et de la société civile prévue dans le contrat- programme du ministère de la Communication et de la Culture. L'objectif est de mettre à la disposition des organisations de la société civile une plateforme de rencontre avec les journalistes pour dénoncer les abus et les corruptions. Les associations des jeunes et des femmes constituent les principales cibles dans cette activité. En parallèle avec cette activité, des émissions radios seront produites et diffusées par les stations radios partenaires dans le cadre d'IDIRC et de radio Sifaka, projet PBF, pour renforcer les actions de prévention et de dénonciation des cas de corruption par les jeunes et les femmes ainsi que celles se référant à l'éducation civique et citoyenne conçue au niveau dudit Ministère.

Activité 1.2.4: Appuyer la mise en œuvre des dispositifs prévus par les nouveaux textes loi contre le blanchiment et financement du terrorisme et l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites

Comme ces textes sont récents, il y a lieu d'appuyer sa vulgarisation afin que tous les acteurs soient au même niveau d'information. Quelques dispositifs prévus dans ces textes peuvent être appuyés par le projet après la sortie des décrets d'application.

Activité 1.2.5 Appuyer la mise en place des maisons de presse

Les maisons de presse sont des lieux de rencontre entre les journalistes de tout bord pour permettre les échanges d'informations ou d'expérience. En outre, elles seront des lieux de recueil d'information pour les journalistes désirant approfondir un sujet particulier. Ces maisons seront établies dans les Provinces dans un premier temps puis éparpillées dans les différentes Régions de Madagascar.

bf

Résultat 2 : La redevabilité institutionnelle est améliorée contribuant au renforcement de la confiance de la population envers l'Etat

La confiance du citoyen envers les institutions est importante pour avoir une paix durable. Ainsi, le projet va appuyer la cour suprême afin qu'elle soit plus performante et apporte sa contribution aux autres organes de redevabilité comme le Parlement. Ceci en complément de ce qui se fait déjà par le projet Renforcement de l'Etat de Droit du PNUD (RED) au niveau des Tribunaux de première instance ou d'autres partenaires.

En complément, il est important que ces organes de redevabilité entretiennent une relation d'information et de communication à double sens avec le citoyen. Ainsi, les projets se propose les appuyer afin qu'ils puissent assurer leurs mandats.

Le constat récent sur l'émergence d'une société civile active nous conduit à les appuyer à jouer leur rôle en tant qu'organe d'interpellation dans le contrôle de l'exécution des politiques publiques mais aussi de mobilisation (en particulier les jeunes) pour une participation citoyenne effective dans la vie de la nation.

Produit 2.1 Les capacités de la Cour Suprême (et des Cours la composant) et des tribunaux administratifs et financiers en tant qu'acteurs stratégiques de la Justice sont renforcées
Ce produit vise à rendre plus efficace la cour suprême dans l'exercice de ses attributions en tant qu'organe de contrôle. A cet effet, l'amélioration de la qualité de la décision et le délai du traitement des dossiers qui lui sont transmis est un élément essential dans la restauration de la confiance envers cette institution.

Activité 2.1.1 : Améliorer la coordination et les relations fonctionnelles entre les trois Cours composant la Cour Suprême et les différentes juridictions inférieures

Activité 2.1.2 : Renforcer le contrôle des juridictions à travers l'opérationnalisation du méconisme de contrôle par la Cour Suprême (prévu par la législation) et d'autres mécanismes de contrôle au sein du système de la Justice (Direction de l'Inspection des Juridictions, Direction de la Promotion de l'Intégrité)

Activité 2.1.3 : Promotion de l'excellence des juridictions
Sous l'extension de l'IDIRC, le ministère de la justice en collaboration avec le CSJ a organisé un concours d'excellence des juridictions. Le principe est comme suit : les juridictions sont évaluées sur la base des critères bien définis. Les meilleures par type de juridiction reçoivent des signes de reconnaissance. Ceci afin de promouvoir la culture de l'excellence et de la performance. Cette activité sera poursuivie dans ce projet.

Produit 2.2 Les capacités techniques, opérationnelles et communicationnelles des organes de contrôle et de redevabilité sont renforcées :
Ces organes de contrôle constituent des voies de recours pour la population et sont garants de la redevabilité institutionnelle. Le produit vise à renforcer leurs capacité et en même temps à inclure progressivement la redevabilité avec les citoyens. Il sera recherché dans la démarche une participation progressive de ces institutions au financement de ces activités pour avoir une durabilité de l'action.

Activité 2.2.1 : Appuyer l'opérationnalisation du HCDDED et de la HCJ et Renforcer les capacités techniques de ses membres.
Le HCDDED (Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit) est un organe constitutionnel chargé de veiller à l'effectivité des organes de contrôle, de l'application des principes démocratiques, de l'État de droit, de la bonne gouvernance, et de la protection des

droits de l'homme et constitue de ce fait une autre voie de recours pour la population dont les actions peuvent être hautement significatives dans les actions d'apaisement et de consolidation de la paix étant donné sa position stratégique. Le HCDDED dispose d'ailleurs d'un représentant siégeant au sein de la Haute Cour de Justice.

En matière de droits humains, le HCDDED peut en même temps appuyer l'effectivité des actions de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ou d'autres organes de redevabilité en œuvrant pour lever les diverses entraves aux actions de ceux-ci ou encore s'assurer que ces organes fonctionnent effectivement selon les principes établis par la loi et renforcer la lutte contre l'impunité. Etant une institution nouvellement créée et afin de lui permettre d'être pleinement fonctionnelle, elle requiert un appui technique et financier dans son opérationnalisation effective dont la mise à disposition de locaux sécurisés pour la documentation des plaintes qui sont la plupart du temps sensibles et dont la divulgation risquerait de porter atteinte à la sécurité des plaignants mais pourrait également causer préjudice à l'institution remettant en cause sa fiabilité et sa crédibilité et réduisant ainsi à néant les efforts déjà déployés pour restaurer la confiance de la population envers les institutions de l'Etat. L'élaboration de ses plans stratégique et opérationnel, de son plan de communication, ainsi que la mise en place d'une base de données de traitement des plaintes sont également prévues dans le cadre de ce projet . Par ailleurs, un programme de formations thématiques et approfondies relatives aux champs d'actions du HCDDED sera mis en œuvre, de même qu'un programme de renforcement des capacités de ses membres sur les thématiques de base essentielles à sa mise en place structurelle et organisationnelle. Dans ce cadre, l'appui à l'élaboration de ses politiques et procédures internes inclura des volets spécifiques sur l'intégration du genre afin que les réponses de cet organe aux plaintes déposées ou en matière de recommandations politiques et stratégiques soient également appropriées et prennent systématiquement en compte cette dimension genre.

Les thématiques relatives aux champs d'action de la HCJ seront identifiées et feront l'objet de renforcement de capacités en lien avec les normes et principes internationaux en la matière.

Par ailleurs, des actions de plaidoyer seront menées auprès de l'Assemblée Nationale pour encourager les députés à statuer de manière à ce que la HCJ puisse effectivement procéder aux poursuites requises à l'encontre des auteurs de crimes et de délits.

Activité 2.2.2 : Renforcer la capacité institutionnelle de la Médiature de la République incluant les capacités de son personnel sur les questions relatives aux compétences et connaissances fondamentales de l'institution et appuyer la conduite des actions d'investigation et de traitement des plaintes.

Des sessions de renforcement de capacité seront organisées en collaboration avec la cour des comptes et/ou des spécialistes sur la thématique l'élaboration, le suivi et contrôle des politiques publiques. Des outils adaptés seront développés pour faciliter assimilation des participants.

Le projet accompagnera aussi des missions de suivi des politiques publiqtes par les parlementaires dans les zones d'intervention du PBF.

Les parlementaires bénéficieront également de renforcement de capacités concernant leur rôle en matière de contrôle de l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par Madagascar, de même que sur la budgétisation sensible au genre afin de leur permettre d'accomplir pleinement leur mandat de contrôle. D'autre part, des sessions de sensibilisation sur les questions des droits de l'homme, principalement les actes de vindictes populaires et les exécutions extra-judiciaires qui font partie des principales menaces à la paix et à la cohésion sociale dans le pays, seront organisées à l'endroit des parlementaires qui peuvent également influencer l'opinion publique sur ces questions.

Activité 2.2.3 : Renforcer les capacités des parlementaires particulièrement pour le contrôle de l'exécution des politiques publiques et 4 missions de suivi de l'action publique dans le Sud et les zones de production de vanille (Nord)

Des sessions de renforcement de capacité seront organisées en collaboration avec la cour des comptes et/ou des spécialistes sur la thématique l'élaboration, le suivi et contrôle des politiques publiques. Des outils adaptés seront développés pour faciliter assimilation des participants

Activité 2.2.4 : Appuyer la vulgarisation des mandats du HCDDED de la HCJ et de la Médiature de la République, Parlement, Cour des comptes ... à travers des descentes aux niveaux régionaux et la production de matériels de communication

En ligne avec le renforcement de l'effectivité des organes de contrôle et de redevabilité, les actions de vulgarisation des mandats et des communications des institutions de redevabilités/organes de contrôle/structures de coordination seront renforcées afin de mieux les faires connaître à la population et favoriser le recours de celle-ci à ces institutions et leur permettre par la même occasion de contribuer à la lutte contre l'impunité.

Activité 2.2.5 : Appui aux portes ouvertes et/ou journées de thématiques des institutions

L'activité va appuyer la production des outils de communication et l'organisation des portes ouvertes ou journées thématiques des institutions partenaires comme le HCDDED, Parlement, Médiature, HCJ, PAC, Cour Suprême,..ainsi que les journées à thème comme la journée internationale de lutte contre la corruption.

Parallèlement, Les centres d'information et de documentation de l'Administration Publique au niveau central ont bénéficié d'appui dans le cadre de la promotion de l'accès du public aux documents administratifs pour soutenir la redevabilité des institutions. Pour cette activité il s'agit alors de:

(i) Renforcer la capacité les centres d'information et de documentation des régions d'intervention
(ii) Appuyer la visibilité et accessibilité de ces centres de documentation déconcentrés à la population.
(iii) Appuyer l'organisation de portes ouvertes au niveau de ces centres.

Activité 2.2.6 : Appuyer le processus d'élaboration et la vulgarisation de la loi sur l'accès à l'information

Le projet accompagnera le travail de plaidoyer du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité et le ministère de la Communication et de la Culture en vue de l'approbation du projet de loi par le Conseil des Ministres et par le Parlement. Ainsi le projet réalisera la consultation et le plaidoyer à travers une série de tables rondes avec toutes les parties prenantes, membres du gouvernement, le Parlement pour influer sur les enjeux du projet de loi et son apport essentiels dans la consolidation de la paix. Parallèlement, il est prévu d'appuyer l'organisation de la journée internationale du droit d'accès à l'information pour informer, éduquer et sensibiliser le citoyen et développer progressivement les réflexes institutionnelles et communautaires sur l'accès à l'information.

Produit 2.3: Les capacités des organisations de la société civile à mettre en œuvre des actions de suivi de l'effectivité des institutions de contrôle et celui du contrôle citoyen sont renforcées.

Activité 2.3.1: Appuyer la conduite d'évaluations communautaires périodiques sur le projet.

Activité 2.3.2: Renforcement de la capacité des OSC dans les interpellations et sensibilisation des jeunes filles et garçons dans la lutte contre la corruption et l'engagement citoyen dans la vie de la nation

Activité 2.3.3: Appuyer les OSC pour la réalisation du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques

Tel que décrit auparavant, dans le but de promouvoir la résolution pacifique des conflits et impulser la participation des femmes et des jeunes au processus de consolidation de la paix, ils bénéficieront d'actions de renforcements de capacités afin de leur permettre de s'impliquer dans le contrôle de l'action publique de manière effective à travers des actions d'observation et d'interpellation

Activité 2.3.4 : Sensibilisation des associations des jeunes et des femmes journalistes sur la redevabilité et la participation citoyenne
Cette activité prévoit de renforcer la capacité des femmes journalistes et des associations des jeunes en vue de promouvoir la participation des femmes dans la vie publique. Un concours des meilleurs articles et reportages visant cette promotion de la participation des femmes dans la vie publique a été prévu. Des émissions radios sur les questions de redevabilité et de participation citoyenne à la vie publique, produites et diffusées par les radios bénéficiaires du projet IDIRC ont été également programmées dans cette activité.

d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le projet proposé est d'envergure nationale ; il cible prioritairement les institutions et organes nationaux, basés dans la capitale, bien que certaines activités soient mises en œuvre dans les zones d'intervention du PBF dans le Sud du pays et dans le Nord Est, dans la mesure où ces activités contribueront à des changements au niveau national. Plus précisément, les cibles appartiennent à quatre catégories :

- Les institutions de lutte contre la corruption, notamment la Justice, les Pôles Anti-Corruption (PAC), le BIANCO, le CSI et le SAMIFIN ;
- Les organes de redevabilité et de contrôle, notamment le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat), la Médiature de la République, le HCDDED, la cour suprême (la cour des comptes, le conseil d'Etat, la cour de cassation)
- La société civile et les médias, en particulier Liberty32, ROHY, SEFAFI, Transparency International, ONG Tolontsoa et la Plateforme des organisations de la société civile de Madagascar, SFCG ;
- les groupes des jeunes, les associations des femmes, les organisations impliqués dans la redevabilité, l'Ordre des Journalistes et certains organes de presse.

Si les organes de lutte contre la corruption ont été sélectionnés du fait qu'ils sont reconnus par la Loi anti-corruption 2004-030 et la Stratégie Nationale de 2015, le choix des organes de contrôle a été dicté par la centralité du Parlement dans la relation entre électeurs et élus et par le rôle essentiel du HCDDED, de la HCJ et de la Médiature dans le contrôle de l'effectivité des institutions de l'Etat et de l'Etat de droit, la prévention des violations des droits de l'Homme et , le combat contre l'impunité et la corruption qui nécessite que ces organes soient effectivement opérationnels et crédibles. Quant aux OSC et médias, le choix sera fait sur base de critères de représentativité géographique (présence hors capitale), inclusion des femmes et des jeunes et la pertinence de leur mission.

L'implication des jeunes et des femmes sera achevée grâce à une approche à deux voies. D'un côté cet élément sera intégré de façon transversale (mainstreaming) à travers l'étude et la prise

en compte systématique des besoins, capacités et opportunités différentes des jeunes et des femmes. De l'autre côté, certaines activités seront spécifiquement élaborées pour soutenir l'implication de ces deux groupes : en particulier, les associations des jeunes et des femmes seront privilégiées dans les renforcements de capacités, dans les initiatives de lutte contre la corruption et de dialogue avec les dirigeants politiques. Des indicateurs désagrégés et sensibles au genre seront également utilisés. La stratégie d'engagement du projet se base sur un partenariat étroit avec le mouvement RONY, le réseau RHI qui vont intervenir pour le plaidoyer au niveau national et local dans la lutte contre la corruption en particulier dans les régions d'intervention des autres projets du PBF (le Sud et à Sambava). Le ciblage des bénéficiaires au niveau communautaire se fera avec l'implication de ces organisations et la participation de l'équipe du projet selon des critères d'intégrité et proactivité de leurs membres. Le projet estime atteindre indirectement 5000 jeunes et directement 500 jeunes.

D'autre part, la question spécifique du genre sera intégrée dans les actions de renforcement de capacités des organes de contrôle et de redevabilité afin de leur permettre de prendre systématique cette dimension en compte dans leurs actions que ce soit leurs politiques et procédures internes ou dans le cadre de leurs activités techniques tels que le traitement des plaintes, la formulation des recommandations en matière de politiques ou de législations à l'endroit des institutions de l'Etat.

Des investigations spéciales sur les réalités de facto de l'égalité des sexes à Madagascar au niveau des différentes communautés seront également encouragées dans le cadre du Magazine Trandraka dont les résultats contribueront à orienter les stratégies et actions des organes de contrôle et de redevabilité ainsi que de toutes autres parties prenantes.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – Indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le projet sera mis en œuvre par trois agences : le PNUD, le HCDH et l'UNESCO

Le PNUD, de par son mandat qui consiste à promotion de la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté et à la réduction significative de toutes les formes d'inégalités et d'exclusion dans le monde, il est l'agence lead pour la mise en œuvre de ce projet. A Madagascar, le PNUD appuie les institutions et les communautés malgaches dans la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix, tout en soutenant la transition vers un développement durable dans lequel la croissance économique bénéficie à tous et où les dommages irréversibles à l'environnement sont évités. Pour cela, le PNUD offre des services efficaces et équitables aux citoyens, surtout aux groupes pauvres et marginalisés, et accompagne les institutions démocratiques et de gouvernance à être plus inclusives, transparentes et efficaces.

Le HCDH a déployé une équipe dirigée par un Conseiller en Droits de l'Homme à Madagascar depuis l'année 2011. Cette équipe appuie le Coordonnateur Résident et l'équipe-pays dans l'intégration systématique des droits humains dans les stratégies et programmes de toutes les agences des Nations Unies. D'autre part, le HCDH accompagne le Gouvernement dans la mise en œuvre des engagements pris par le pays dans le cadre de sa coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et apporte des appuis et conseils techniques à plusieurs niveaux dont les renforcements institutionnels et les initiatives d'harmonisation du

cadre législatif aux instruments internationaux ratifiés par Madagascar, ce pour un meilleur cadre de promotion et de protection des droits de l'homme dans le pays. Il travaille à cet égard avec les obligataires de droits tels que le Gouvernement, les parlementaires, les acteurs du système judiciaire ainsi qu'auprès des détenteurs de droits à travers les organisations de la société civile et les communautés affectées, de même que les acteurs des médias. Le HCDH a, entre autres, appuyé l'opérationnalisation de la CNIDH qui est actuellement entièrement fonctionnelle et accréditée au Statut A par l'Alliance Mondiale des Institutions des Droits de l'Homme grâce à l'appui du PBF dans le cadre du projet IDIRC. Le HCDH de par son mandat est récipiendaire des fonds liés aux activités relatives à l'appui au HCDDED, à la HCJ, à la Médiature, au Parlement et au renforcement des capacités relatifs aux droits de l'homme. Outre l'expertise locale, le HCDH bénéficie de l'appui de ses bureaux régionaux basés à Pretoria et à Addis-Abeba de même que de l'appui permanent de son siège à Genève. A travers sa notoriété en termes d'expertise et ses différents groupes de travail, notamment avec le Ministère de la Justice, le Parlement, les OSC et les PTF, le HCDH dispose de cadres de plaidoyers, d'échanges et de coopération uniques qui lui confèrent un rôle de catalyseur des actions en faveur des droits de l'homme et de la consolidation de la paix.

L'UNESCO s'efforce de promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias, et l'accès à l'information et au savoir avec un mandat spécifique de promouvoir « la libre circulation des idées par le mot et par l'image ». L'objectif est de « Construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes ».

Partie de cette philosophie, l'UNESCO a apporté ses expertises, en 2018 et en 2019, à Madagascar dans le processus de mise à jour du Code de la Communication afin d'améliorer le contexte dans lequel travaille le Média et les journalistes. A travers la formation des journalistes radio et presse écrite, l'UNESCO a aussi enrichi et diversifié les programmes et les articles dans les médias en intégrant les questions de redevabilité et la lutte contre la corruption. Et c'est dans ce sens que l'UNESCO en collaboration avec l'Ordre des journalistes de Madagascar a créé le magazine d'investigation indépendant pour porter la voix des populations vulnérables afin d'apaiser les tensions sous-jacentes. Afin de renforcer l'indépendance des journalistes dans l'exercice de leur travail, l'UNESCO dans le cadre du projet IDIRC a aussi appuyé l'élaboration du protocole d'accord entre les Forces de Défense et de Sécurité et les Journalistes ainsi que sa mise en œuvre pour une meilleure compréhension entre les deux dans l'exercice de leurs travails sous l'égide du Ministère de la Communication et de la Culture qui entend également à ce que l'UNESCO l'accompagne dans la mise en place effective des maisons de presse dans les Régions en 2020.

A travers des journées portes ouvertes, l'UNESCO a également contribué à la promotion de l'accès aux documents administratifs à la population. Cette promotion de l'accès à l'information a été consolidée à travers la célébration de la journée internationale de l'accès universel à l'information, initiée par l'UNESCO en 2017. Cette activité a été par la suite reprise par le Ministère de la Communication et de la Culture en 2019.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et compris dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	2018 (projets) $ 20 097 814	Fonds propre PNUD et autres bailleurs	Antananarivo	139	06
UNESCO	$ 2 565 000	PBF et UNESCO	Antananarivo	15	01
HCDH	$ 834 200	PBF et HCDH	Antananarivo	04	03

BB

Transparency International : est un mouvement mondial animé par une vision : un monde dans lequel les États, les entreprises, la société civile et les individus dans leur quotidien seraient épargnés par la corruption sous toutes ses formes. Avec plus de 110 sections dans le monde il conduit le combat contre la corruption pour faire de cette vision une réalité. Il a sa section Madagascar depuis 2000 et très actif dans le domaine de l'analyse, l'interpellation sur la corruption dans le pays. Il travaillera avec les agences de mise en œuvre. De manière globale, l'organisation apportera son expertise et conseil dans le domaine de la lutte contre la corruption. Il sera également membre du comité de projet.

Search for Common Ground est une organisation internationale à but non lucratif qui opère dans 36 pays et dont la mission est de transformer la façon dont le monde gère les conflits, en abandonnant les approches contradictoires en faveur de solutions coopératives. Elle a commencé à travailler à Madagascar depuis quelques années et un de partenaire clé du PBF avec les autres projets. Il travaillera en collaboration avec le HCDH

Liberty 32 : est une organisation non partisane créée en 2010 et lancée en 2011. Elle est dirigée par des jeunes volontaires qui se donnent pour mission d'accroître la participation politique, sociale et économique des citoyens à travers le volontariat, l'autonomisation des jeunes, la promotion de la démocratie, des droits humains et de l'engagement civique. Sa vision est que les jeunes malagasy sont conscients de l'importance de leur participation à la vie sociale, politique et économique de leur pays. Ce sont des citoyens responsables, au fait de leurs droits et devoirs civiques, qui s'engagent volontairement dans des projets privilégiant l'intérêt général et le bien de la communauté. Grâce à leurs actions, la bonne gouvernance, l'Etat de droit et le développement économique deviennent des réalités à Madagascar. Ses principales ressources sont ses volontaires, ses partenaires divers, et les simples citoyens. Il travaillera en collaboration avec le PNUD.

Mouvement ROHY: Rindran'ny Olompirenena Iarovana ny Iarahamanana. Le 16 Juillet 2015, le mouvement ROHY est né suite à la ferme volonté de plus de 80 Plateformes, d'Associations et d'ONGs intervenant dans différents secteurs du développement et couvrant les 22 régions de Madagascar. ROHY a initié une nouvelle façon de travailler entre les plateformes existantes qui aboutira à une vision commune traduite dans un projet de société proposé par les OSCs:

(i) Organiser la représentation des OSCs et notamment des plateformes, ONGs et Associations malagasy dans les différentes thématiques clés et des organes/instances rattachés
(ii) Définir les priorités de la Société civile malagasy pour le développement du pays dans les cinq années à venir, qui seront à la base d'un livre blanc de la Société civile
(iii) Initier et Coordonner le processus d'élaboration d'une charte commune pour les Associations et ONGs malagasy et d'un cadre légal approprié pour les OSC malagasy
(iv) Renforcer les capacités Organisationnelles et Institutionnelles ainsi que de réseautage des Plateformes et les accompagner dans leurs actions de plaidoyer et d'interpellation.

Il travaillera en collaboration avec le PNUD.

L'ONG Tolontsoa: est une organisation apolitique malgache œuvrant en faveur du développement et de la promotion de la démocratie à travers l'engagement civique des jeunes. L'ONG regroupe plus de deux cents étudiants bénévoles répartis sur sept villes de Madagascar. Les membres de l'ONG partagent la conviction que le bénévolat peut devenir un des principaux leviers du développement social et économique à Madagascar. De même, le bénévolat aide à tisser des liens de confiance et d'appartenance à la communauté, et permet de mieux appréhender les problèmes qui touchent la vie des autres. L'ONG a été créé en 2010 et travaille avec les jeunes permettent non seulement l'acquisition de connaissances et aptitudes sociales

mais permettent également d'obtenir une première expérience professionnelle, tout en forgeant l'engagement et la participation citoyenne. Thématiques spécifiques : promotion de la démocratie, engagement civique des jeunes, lutte contre la corruption. Il est présent à Antananarivo, Tuléar et d'autres villes. Il travaillera en collaboration avec le PNUD.

SEFAFI, *Observatoire de la Vie Publique :* Selon son objet social, le SeFaFi, association régie par l'Ordonnance n° 60-133 du 3 octobre 1960, a pour vocation d'identifier et d'approfondir les problèmes de société, de diffuser les résultats de ses travaux en vue d'une meilleure pratique de la démocratie et de l'Etat de droit. C'est dans cet esprit, qu'en 2001, le SeFaFi, au vu des restrictions apportées aux libertés publiques, s'est attaché à approfondir ce thème, en procédant à l'analyse de leurs garanties constitutionnelles et celles prévues dans le Pacte International des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques et sociaux ratifiés par Madagascar. Il travaillera en collaboration avec le PNUD.

Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar (PFNOSCM) est une plateforme qui regroupe 22 Plate-Formes Régionales et 10 Plateformes thématiques nationales avec plus de 2000 OSC adhérentes répertoriées au niveau des 22 régions, districts et communes de Madagascar. Elle constitue une interface incontournable de l'Etat et des PTF dans les structures de concertation et même des actions de plaidoyer en faveur des populations et est active dans le suivi des politiques publiques. Elle a travaillé avec le HCDH dans le domaine de la promotion et de la protection des droits humains depuis l'année 2011 et fait partie des réseaux des OSCs pour la défense des droits humains à Madagascar. Elle travaillera avec le HCDH.

Ordre des journalistes : Créée par le décret 74-014 du 21 mars 1974, l'OJM a pour mission essentielle de « définir un code de déontologie et de contrôler son application », en tant que gardien des règles d'éthique et de déontologie journalistique. Il collabore avec les organisations patronales de la communication médiatisée tout en assurant un rôle d'organisation et d'harmonisation des rapports des membres de la profession et des pouvoirs publics. Sous tutelle de l'Etat, l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) est une instance d'autorégulation et de défense de la profession et aussi le gardien de l'éthique et de la déontologie de la profession. L'OJM dispense également des formations en matière de déontologie et de droit aussi bien aux membres, près de 1200 journalistes sur tout le territoire, qu'aux autres institutions et acteurs du paysage médiatique malagasy. Il travaillera en étroite collaboration avec l'UNESCO.

b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Le projet sera mis en œuvre conjointement par les agences partenaires en étroite coordination avec les différents départements ministériels impliqués, sous la coordination quotidienne de l'agence lead du PNUD. Chaque agence de mise en œuvre (RUNO) est responsable de la mise en œuvre des activités de sa composante et se coordonnera avec les autres agences de mise en œuvre du projet ainsi qu'avec le Secrétariat et les partenaires nationaux. A titre d'exemple, le séquencement des activités stratégiques et leur portée seront discutés avec les autres RUNOs et le Secrétariat.

L'agence lead sera responsable de la consolidation des rapports semestriels, annuels et de fin de projets (narratifs et financiers), des plans de mise en œuvre, des plans de suivi-évaluation et de toute autre note sur le projet. Les agences récipiendaires non lead fourniront les informations nécessaires à l'agence lead dans les délais requis. Le chef de projet de l'agence lead assurera la coordination du projet. Les RUNOs sont directement responsables de la mise en œuvre du projet sous le contrôle technique d'un Comité de projet et la supervision stratégique du comité de pilotage du Portefeuille de Consolidation de la Paix.

Le Secrétariat technique du Fonds de Consolidation de la Paix assurera un rôle de coordination de l'ensemble du portefeuille, un conseil technique à la mise en œuvre du projet (en coordination avec le Conseiller en Paix et Développement), ainsi qu'une assurance qualité de celui-ci. L'ensemble de l'équipe projet s'assurera de conserver une communication fréquente et régulière avec le Secrétariat du PBF (et son coordonnateur régional basé dans le grand Sud).

Réunions de projets. Sur une base mensuelle les réunions de projets réuniront l'ensemble des cadres techniques des RUNOs ainsi que le Secrétariat PBF pour discuter des progrès du projet. Elles sont organisées par l'agence lead ou bien par le Secrétariat. Par ailleurs les cadres techniques des agences participeront aux réunions de coordination du portefeuille PBF qui seront organisées par le Secrétariat.

Comité technique du projet. Le Comité technique du projet se réunit sur une base régulière (au moins trimestrielle) afin d'apprécier les progrès dans la mise en œuvre des activités des projets, identifier les opportunités et difficultés ainsi que les moyens de mitigation, revoir les plans de travail et de suivi-évaluation, revoir techniquement les rapports, et identifier des solutions aux blocages. Le comité technique met à jour le tableau des risques et propose au Comité de pilotage des réorientations stratégiques pouvant permettre une plus grande efficacité des projets. La composition du Comité technique est comme suit:

- Un représentant du Ministère de la Justice,
- Un représentant du Ministère de la Communication et de la Culture,
- Un représentant du BIANCO
- Un représentant du CSI,
- Un représentant du PAC,
- Un représentant du SAMIFIN
- Deux représentant du Parlement
- Un représentant de la cour suprême
- Un représentant du HCDDED
- Un représentant de la HCJ
- Un représentant de la Médiature de la République
- Un représentant de l'Ordre des Journalistes
- Trois représentants des OSC (3)
- Un représentant de chaque RUNOs et du Secrétariat technique du PBF

Comité de pilotage du portefeuille de Consolidation de la Paix. Sous la co-présidence du Premier Ministre et du Coordonnateur Résident, le Comité de Pilotage prend les décisions stratégiques sur le portefeuille de consolidation de la paix. Il se réunit sur une base au moins semestrielle, identifie les défis et gaps de consolidation de la paix, appuie la recherche de financements complémentaires et effets catalytiques et propose des idées de projets au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix.

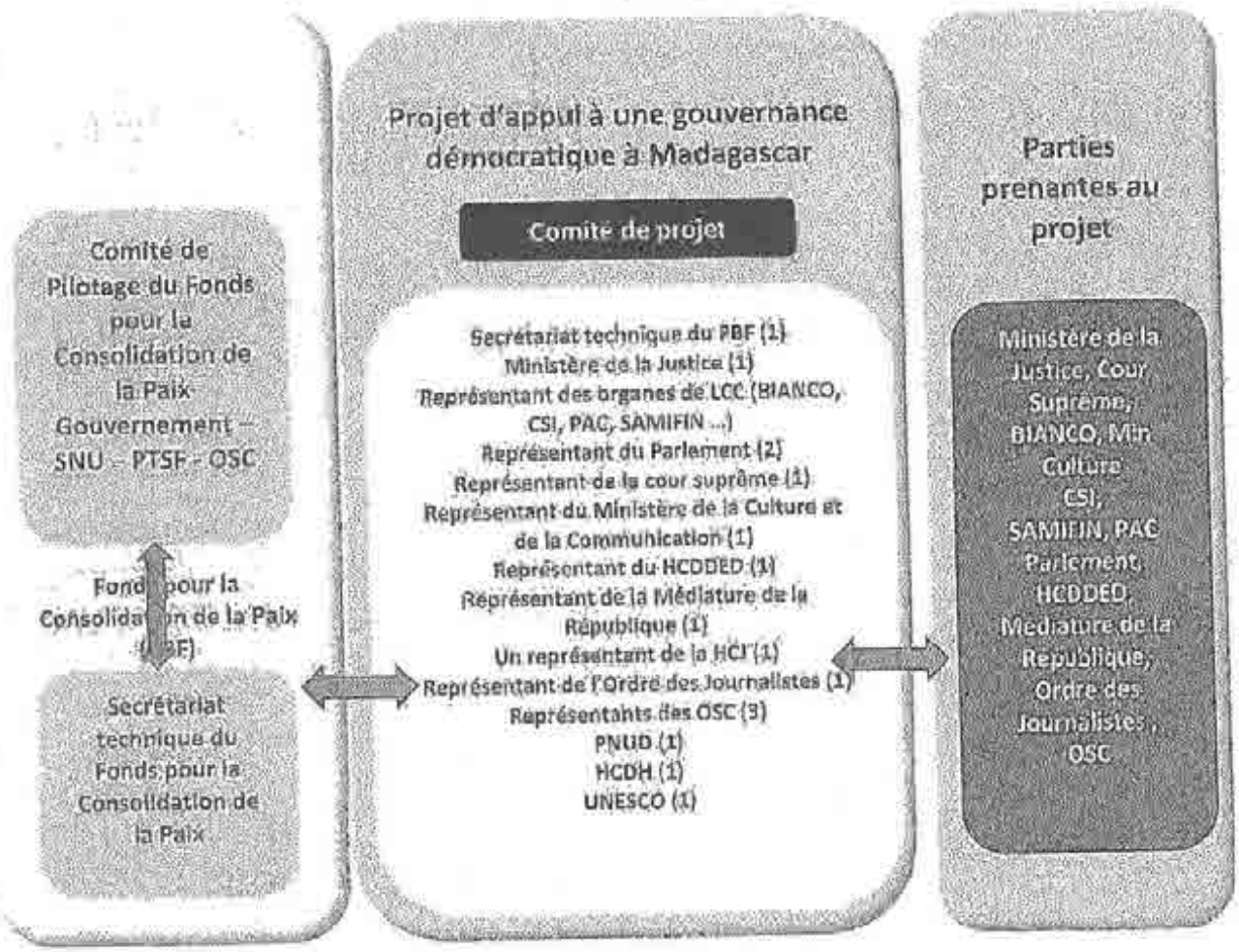
Comité de Pilotage du Fonds pour la Consolidation de la Paix
Gouvernement – SNU – PTSF - OSC
Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF)
Secrétariat technique du Fonds pour la Consolidation de la Paix
Projet d'appui à une gouvernance démocratique à Madagascar
Comité de projet
Secrétariat technique du PBF (1)
Ministère de la Justice (1)
Représentant des organes de LCC (BIANCO, CSI, PAC, SAMIFIN ...)
Représentant du Parlement (2)
Représentant de la cour suprême (1)
Représentant du Ministère de la Culture et de la Communication (1)
Représentant du HCDDED (1)
Représentant de la Médiature de la République (1)
Un représentant de la HCJ (1)
Représentant de l'Ordre des Journalistes (1)
Représentants des OSC (3)
PNUD (1)
HCDH (1)
UNESCO (1)
Parties prenantes au projet
Ministère de la Justice, Cour Suprême, BIANCO, Min Culture, CSI, SAMIFIN, PAC Parlement, HCDDED, Médiature de la République, Ordre des Journalistes, OSC

Tableau – Composition de l'équipe de projet
Description sommaire de l'équipe et des rôle et responsabilités des staffs

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	%age de prise en charge sur le projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
PNUD	Chef de projet	SB5	100%	2 917	70 000	Coordination et Planification des activités des trois agences- reporting périodiques préparation et reporting au comité de projet
PNUD	Spécialiste en redevabilité	SB4	100%	1 667	40 000	Accompagnement des partenaires nationaux dans la mise en œuvre technique relative au volet du projet géré par le PNUD
PNUD	Assistant Administratif et financier	SB3	100%	1 000	24 000	Gestion administrative et financière du projet
PNUD	Chauffeur	SB1	100%	417	10 000	Conducteur
PNUD	Conseiller en Gouvernance	P4	20%	28 000	30 000	Conseil technique substantive
UNESCO	Chargé de projet	SB4	100%	1 525	36 600	Planifier les activités et les budgets y afférents, Faire le suivi de la mise en œuvre des activités et les dépenses y afférentes, contribuer aux rapports périodiques et la mise à jour des indicateurs, Assurer la communication et la promotion des activités et du projet
	Assistant Financier	SB3	100%	975	23 400	
	Coordonnateur d'antenne	NOC	0%			Certification de l'administration et la finance du projet, Assurer la qualité dans la mise en œuvre des activités du projet au niveau de l'antenne, Représenter l'antenne dans les étapes de mise en œuvre du projet au niveau national (Comité du projet, Comité de pilotage...)
	Directeur Regional		0%			Approbation, assurance qualité dans la mise en œuvre du projet au niveau de la région, Afrique de l'Est, et mondial
HCDH	Program Officer	NOA	2390	50%	28 680	Coordination du volet HCDH (planification, suivi de mise en œuvre,

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	%age de prise en charge sur le projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
						gestion budgétaire, évaluation) contribuer aux rapports périodiques et mise à jour des indicateurs , Conduite des formations, Conduite des ateliers de concertation, ...
RCDH	Human right officer	NOA	2390	50%	28 680	Conduite des formation, facilitation ateliers, mise en œuvre des activités
				Coût Total du staff	341 360	
				%age du Staff sur le cout total du projet	17%	

c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Rotation des personnels clés de la partie nationale qui pourrait retarder la mise en œuvre	Moyenne	Moyenne	- Etablissement de liens avec les techniciens des institutions, moins sujets aux rotations - Diversification des partenaires
Faible coordination des institutions de lutte contre la corruption	Faible	Haute	- Amélioration des mécanismes de suivi et de coordination - Respect de la régularité des réunions trimestrielles du comité de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
Difficultés dans le recrutement des magistrats des PAC	Moyenne	Haute	Aménagement des textes règlementant les PAC Assouplissement des critères de recrutement des magistrats
Retard dans l'adoption des décrets d'application des	Moyenne	Moyenne	Faire un plaidoyer en continu au niveau des instances de consultation et de prise de

nouveaux textes sur la corruption			décisions sur ces sujets. (GDS, plateforme de la démocratie et de l'Etat de Droit…)
Insuffisance de ressources propres pour la mise en œuvre des activités des institutions de lutte contre la corruption (Ressources humaines, financières)	Haute (cf stratégie nationale de lutte contre la corruption)	Haute	Plaidoyer pour un maintien des objectifs fixés au niveau du comité de pilotage de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et du Conseil des Ministres
Ineffectivité de la Haute Cour de Justice	Haute	Haute	Plaidoyer avec l'Assemblée Nationale et la Société Civile

d) **Suivie / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 3 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur la participation des bénéficiaires et des autorités nationales impliquées en vue de la meilleure appropriation du processus, du suivi et des résultats. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans le système de suivi évaluation en termes d'analyse, de réflexions critique et de communication des résultats.

Chaque agence a la responsabilité d'assurer le suivi et évaluation des activités qui la concernent et ce à par ses propres personnels techniques et de S&E. L'agence lead est le responsable de la qualité du et de la cohérence du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Elle établira le plan de suivi-évaluation du projet avec les agences et l'appui du chargé de suivi-évaluation du Secrétariat du PBF, et se coordonnera de manière régulière avec ce dernier.

Le suivi des produits du projet sera assuré par les agences et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour la prise des décisions, notamment par le biais d'un suivi communautaire (Community based monitoring) ; ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les visites conjointes de terrain et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. L'agence lead, en coordination avec les autres RUNOs et le Secrétariat PBF, s'assurera de la collecte des niveaux de référence des indicateurs dans les 3-4 premiers mois du projet.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début du projet et revu régulièrement (au moins chaque année). Le plan de suivi-évaluation du projet sera aussi élaboré conjointement par les partenaires au projet avec le Secrétariat du PBF. Les exercices de suivi communautaire et enquêtes de perceptions éventuellement commandées seront organisés sous le leadership du Secrétariat, qui veillera à la coordination dans la méthodologie de suivi entre les différents projets PBF et à la cohérence des différents exercices.

Le projet fera l'objet d'une évaluation de l'évaluabilité qui sera commandée par le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix dans les 6-9 premiers mois de sa mise en œuvre. Une évaluation finale indépendante sera réalisée par l'agence lead à la fin du projet. Les TDR des évaluations du projet seront élaborés en étroite coordination avec les partenaires au projet

et revus et validés par le Secrétariat du PBF et le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix. Le groupe de référence de l'évaluation finale indépendante sera composé à minima d'un représentant de l'agence lead, du Secrétariat et de PBSO.

Le budget S&E du projet proposé est le suivant :

Collecte de niveaux de références des indicateurs qui ne sont pas disponibles	$13 026.10 (PNUD)
Missions de suivi et rencontre comité de projet et revue à mi-parcours	$ 71 000 (PNUD HCDH UNESCO)
Collecte de niveaux de fin des indicateurs	$ 13 000 (PNUD)
Autres (à préciser, e.g. suivi communautaire)	$ 14 081.25 l'activité 3.2.1 fait par HCDH
Evaluation finale	$40,000
Total	$151 107.35

Pourcentage du budget de S&E sur le budget total du projet : $ 151 107.35 soit 7.5% du budget total

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Dans le processus de gestion du projet, les parties prenantes seront impliquées dès la phase de l'élaboration du document, la planification des activités, la mise en œuvre et le suivi. Cela afin d'obtenir beaucoup plus leur adhésion et leur appropriation des thématiques appuyés par le projet. Elles sont membres des comités de gestion du projet au niveau technique et représentées dans le comité de pilotage au niveau stratégique.

Pour avoir la durabilité des acquis du projet, le renforcement de capacité des parties prenantes sera pris en compte dans la stratégie de mise en œuvre du projet. Ainsi, de programme de formation des staff et techniciens clés en tenant compte des besoins de l'institution dans le cadre de la consolidation de la paix sera mise en œuvre.

La participation des parties prenantes : Pour les activités qui sont en partie reconduites dans la phase d'IDIRC, l'approche sera de rechercher leur cofinancement de chaque institution concernée. Ainsi, autant que possible, les fonds du projet seront utilisés pour combler les écarts. Ainsi, la démarche de planification des activités sera orientée vers une discussion transparente des contributions (projet et l'institution concernée) . Un plaidoyer au niveau stratégique sera mené par les Chefs d'agence en étroite collaboration avec le comité de pilotage et le groupe de dialogue stratégique (GDS) réunissant les PTF comme la BAD, Banque Mondiale, FMI, USAID et les missions diplomatiques . Le projet redynamisera le cadre de dialogue stratégique en matière de lutte contre la corruption qui servira de plateforme de mobilisation de ressource et de coordination pour l'appui au système anti-corruption.

Pour la recherche de financement : Chaque agence va promouvoir les activités du projet afin de saisir les opportunités de coopérations techniques et de financement des autres bailleurs. Ainsi, des ajustements sur les contributions financières des activités peuvent se faire au cours de la mise en œuvre du projet en fonction des accords de partenariats obtenus, après accord du

PBF Les agences participent déjà dans les différentes plateformes d'échanges sur la gouvernance telle que la plateforme de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi que le GDS.

Particulièrement pour la sortie avec le magazine Trandraka : En collaboration avec Transparency International, le Ministère de la Communication et de la Culture, l'Ordre des journalistes, le BIANCO, et d'autres partenaires l'UNESCO mettront en place une cellule d'écoute des doléances, d'échange et de discussion au niveau d'une plateforme.

La première composante de cette cellule consiste à mettre en place une plateforme des journalistes investigateurs à travers la dynamisation d'un site web régulièrement mis à jour.

L'objectif est de mettre en ligne l'ensemble des articles déjà publiés dans les magazines Trandraka 1 à 6 mais aussi de fournir un espace de dialogue pour les journalistes et de publier de nouveaux articles. Certains articles vont être proposés à la vente.

Cette plateforme sera animée par 3 coachs spécialistes en investigation. Ils auront pour rôle d'identifier les articles les plus pertinents, de mener des enquêtes, de sensibiliser les citoyens, de recueillir les doléances et de produire des articles. Une vingtaine d'article seront publiés dans le magazine Trandraka et une stratégie de vente sera mise en place pour la pérennisation. Dans un premier temps la mise en place ainsi que les investissements seront à la charge du projet et par la suite Transparency International prendra le relais.

Un appel aux doléances sera diffusé régulièrement à travers le pays par le biais des radios mises en place dans le cadre du projet IDIRC ainsi que les Radios dans le cadre du projet Sifaka. La capitalisation des acquis de ces deux projets est cruciale afin de véhiculer les messages de paix et de porter aux citoyens lambda les produits des investigations.

Un débat télévisé relayé par la radio se fera régulièrement au moins deux fois par ans avec la participation des autorités et des journalistes investigateurs.

Le projet ambitionne à travers les doléances, les enquêtes et les articles servir d'outil de décision pour le BIANCO et la justice.

Un suivi régulier sera mené à tous les niveaux pour assurer le maximum d'impact.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Le budget proposé tient compte des acquis et les leçons tirées de la précédente phase. Ainsi, il capitalise sur les possibilités d'équipements déjà existants comme les mobiliers et équipements informatiques... achetés et/ou déployés par les agences lors de la mise en œuvre des projets

16

IDIRC. Ainsi, une économie substantielle est faite, permettant d'investir au maximum sur les activités identifiées comme prioritaires.

Pour le personnel, le poste budgétaire du chef de projet est pris en charge entièrement au niveau du PNUD. De même, pour la ligne budgétaire sur le renseignement des indicateurs (Baseline) et l'évaluation finale. En complément, une ligne budgétaire personnel par agence est disponible pour assurer la réalisation et le suivi des activités sous sa supervision directe.

Le décaissement va se faire en deux tranches. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis.

Les détails du budget sont disponibles dans l'annexe D.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates:

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: **Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Date when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

BG

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: if these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[1]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[1] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification, fréquence de collecte	Etapes
Résultat 1: Le niveau de la corruption est réduit et la perception du phénomène s'améliore (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) *ODD16* *ODD 16.4* *ODD 16.5* (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 1.a1: Perception de la population malgache, désagrégée en sexe et âge, dont la perception de la corruption est améliorée Niveau de référence : à déterminer Cible: +10 %	Enquête baseline et finale	
		Indicateur 1.b. Indice de perception de la corruption Niveau de référence :25/100 Cible: 28/100	Enquête TI	
		Indicateur 1c : Pourcentage de Malgaches ayant peur de représailles ou d'autres conséquences négatives s'ils dénoncent la corruption Niveau de référence : 68% (afrobaromètre) Cible: 60%	Afrobaromètre Enquête baseline et finale	
		Indicateur 1d : budget alloué au système anti corruption. Niveau de référence : loi des finances 2020 Cible : à déterminer dans les 3 premier mois du projet Indicateur 1e : Effet catalytique financier du projet (PTF+ ressources propres de l'Etat) Niveau de référence : 0 Cible : 1 million USD		
	Produit 1.1 Les institutions de lutte contre la corruption sont efficaces et agissent d'une manière coordonnée Liste des activités relevant du produit : - Améliorer la coordination et le mécanisme de suivi-évaluation (PACs) - Renforcer les capacités des ILCC (PAC, BIANCO, SAMIFIN, CSI,) et la coordination de leurs interventions - Rendre opérationnels le 3e PAC et la mise aux normes du local de SAMIFIN - Appuyer la mise en place de 2 antennes régionales de BIANCO	Indicateur: 1.1.1. Ratio condamnés /prévenu en matière de corruption Niveau de référence : 16%/84% (2018) Cible : 50%/50% (2021)	Rapport du PAC	45%/55% (2020)
		Indicateur 1.1.2 Délai moyen de traitement d'un dossier de corruption Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer	Rapport du PAC	
		Indicateur 1.1.3 Taux moyen de dossiers jugés au niveau des PAC opérationnels Niveau de référence : 6% (2018)	Rapport du PAC	65% (2020)

Résultats	Produits	Indicateurs	Niveau de vérification/ Fréquence de collecte	Risques
	- Appui à la pérennisation du magazine Trandraka	Cible : 70% (2021) 1.1.4 : Nombre d'enquêtes ouvert par le BIANCO suite à la publication du magazine Niveau de référence :3 Cible : 5		
	Produit 1.2 : Les secteurs prioritaires mettent en œuvre des actions de prévention de la lutte contre la corruption Liste des activités relevant du produit : - Réaliser le diagnostic des risques de corruption dans les trois secteurs prioritaires Foncier, finances publiques, et ressources naturelles - Elaborer et mettre en œuvre les stratégies sectorielle pour réduire les risques de corruption - Appuyer les initiatives des organisations de la société civile en particulier des jeunes et des femmes dans la prévention et la dénonciation de la corruption - Appuyer la mise en œuvre des dispositifs prévus par les nouveaux textes loi contre le blanchiment et financement du terrorisme et l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites	Indicateur 1.2.1 degré de mise en œuvre des plans de prévention de corruption Niveau de référence :0 Cible : effective	Rapport du BIANCO et du SAMIFIN	
		Indicateur 1.2.2 : Nombre d'interpellation de cas de corruption fait par les OSC Niveau de référence : à déterminer Cible : 10	Rapport des OSC	
		Indicateur 1.2.3. Nombre d'initiatives des OSC dans la prévention de la corruption Niveau de référence : 0 Cible : 3	Rapport des OSC	
	Produit 1.3 : Les investigations et l'application de la loi dans le cadre de la lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent et financement du terrorisme sont plus efficaces Liste des activités relevant du produit : - Appuyer la mise en œuvre des dispositifs prévus par les nouveaux textes loi contre le blanchiment et financement du terrorisme et l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites - Appuyer les missions d'investigations spécifiques du BIANCO	Indicateur 1.3.1 Nombre de cas de blanchiment d'argent enregistrés et traités Niveau de référence : à déterminer Cible : +30 %	Rapport du SAMIFIN	
		Indicateur 1.3.2 Montant des avoirs illicites recouvrés Niveau de référence : à déterminer Cible : +30% à la fin du projet	Rapport de la structure de recouvrement des avoirs illicites.	
		Indicateur 1.3.3 : Nombre de dossiers investigables transmis par le BIANCO au PAC / nombre des dossiers jugés	Analyse des rapports annuels PAC et rapport annuel BIANCO	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification et fréquence de collecte	Etapes
		Niveau de référence : à déterminer Cible: +30 % à la fin du projet		
Résultat 2: La redevabilité institutionnelle est améliorée contribuant au renforcement de la confiance de la population envers l'Etat (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 16.6 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	[redacted]	Indicateur 2 a Pourcentage de population déclarant ayant confiance dans les institutions de l'Etat désagrégé par institution et par genre Niveau de référence : à déterminer Cible: +10 %	Enquête de perception	
		Indicateur 2 b : Pourcentage de la population ayant confiance au système judiciaire Niveau de référence : 20% Cible: 25%	Afro baromètre	
		Indicateur 2 c Niveau de référence: Cible:		
	Produit 2.1 Les capacités de la Cour Suprême (et des Cours la composant) et des tribunaux administratifs et financiers en tant qu'acteurs stratégiques de la Justice sont renforcées Liste des activités relevant du produit : - Améliorer la coordination et les relations fonctionnelles entre les trois Cours composant la Cour Suprême et les différentes juridictions inférieures - Renforcer le contrôle des juridictions à travers l'opérationnalisation du mécanisme de contrôle par la Cour Suprême (prévu par la législation) et d'autres mécanismes de contrôle au sein du système de la Justice (Direction de l'Inspection des Juridictions, Direction de la Promotion de l'Intégrité)	Indicateur 2.1.1 : Nombre des dossiers traités (aboutissant à des décisions définitives) par rapport à l'ensemble des affaires enregistrées Niveau de référence : à déterminer Cible : +30 %	Rapport du Cour suprême	
		Indicateur 2.1.2 : Nombre de guide disponible au grand public Niveau de référence : 0 Cible : +5	Rapport du Cour suprême	
		Indicateur 2.1.3 Niveau de référence : Cible:		
	Produit 2.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des organes de contrôle et de redevabilité qui constituent des voies de recours pour la population et qui sont garants de la redevabilité institutionnelle sont renforcées	Indicateur 2.2.1 Nombre de plaintes traitées par les organes de contrôle et de redevabilité concernés par le projet. Niveau de référence : à déterminer Cible : +20%	Rapport des organes de contrôle	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
	Liste des activités relevant du produit: - Appuyer l'opérationnalisation du HCDDED et de la HCJ Renforcer les capacités techniques de ses membres - Renforcer les capacités du personnel de la Médiature de la République relatives aux compétences et connaissances fondamentales de l'institution et appuyer la conduite des actions d'investigation et de traitement des plaintes aux niveaux régionaux - Appuyer la vulgarisation des mandats du HCDDED et de la Médiature, de la République à travers des descentes aux niveaux régionaux et la production de matériels de communication. - Renforcer les capacités des parlementaires particulièrement pour le contrôle de l'exécution des politiques publiques - Appuyer la vulgarisation des mandats du HCDDED et de la Médiature de la République, Parlement, Cour des comptes ... à travers des descentes aux niveaux régionaux et la production de matériels de communication - Appui aux portes-ouvertes et aux journées thématiques des institutions - Appuyer le processus d'élaboration et la vulgarisation de la loi sur l'accès à l'information			
		Indicateur 2.2.2 Disponibilité de tous les éléments essentiels à l'opérationnalisation du HCDDED (plans stratégique et opérationnel, bureaux, base de données de traitement des plaintes, politiques et procédures internes). Niveau de référence: Non Cible: oui	Rapport du HCDDED	
		Indicateur 2.2.3 : Loi sur l'accès à l'information adoptée Niveau de référence : 0 Cible : une loi adoptée	Registre des lois adoptées par le parlement	
		Indicateur 2.2.4 : Pourcentage des dossiers traités résolus par la Médiature de la République. Niveau de référence: à déterminer Cible: + 20%	Rapport de la Médiature	
	Produit 2.3 : Les capacités des organisations de la société civile à mettre en œuvre des actions de suivi de l'effectivité des institutions de contrôle et celui du contrôle citoyen sont renforcées.	Indicateur 2.3.1 Nombre d'actions de suivi et d'évaluation menées par la société civile Niveau de référence: 0 Cible : 04	Rapport des OSC	
	Liste des activités relevant du produit: - Appuyer la conduite d'évaluations communautaires périodiques sur le projet. - Renforcement de la capacité des OSC dans les interpellations et sensibilisation des jeunes filles et garçons dans la lutte contre la corruption et l'engagement citoyen dans la vie de la nation	Indicateur 2.3.2 Perception de l'efficacité des OSC pour suivre l'action publique par la population Niveau de référence: à déterminer Cible: +20 points	Enquête de perception des bénéficiaires et rapports de mise en place	
		Indicateur 2.3.3 Degré d'acceptation du contrôle externe de la société civile par les institutions Niveau de référence: à déterminer Cible: amélioration de 20 points	Enquête auprès des institutions	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
	- Appuyer les OSC pour la réalisation du suivi des politiques publiques - Sensibilisation des associations des jeunes et des femmes journalistes sur la redevabilité et la participation citoyenne			
	Produit 2.4 : Les outils de communication tels que les espaces de dialogues entre les institutions démocratiques et les citoyens sont disponibles	Indicateur 2.4.1 Nombre d'outils mis en place et perception de leur efficacité par les bénéficiaires Niveau de référence: Cible:	Enquête de perception	
	Liste des activités qui appartiennent au produit: - Renforcement de la capacité des OSC dans les interpellations et sensibilisation des jeunes - Appui aux portes ouvertes et/ou journées de thématiques des institutions - Appuyer le processus d'élaboration et la vulgarisation de la loi sur l'accès à l'information - Sensibilisation des associations des jeunes et des femmes journalistes sur la redevabilité et la participation citoyenne - Produire des émissions radios pour la paix.	Indicateur 2.4.2. Nombre d'émission radio produit Niveau de référence:8 Cible: 8	Suivi des médias	
		Indicateur 2.4.3 Nombre d'initiative prises par les OSC sur les thématiques de la consolidation de la paix Niveau de référence: à déterminer Cible: +10	Rapport des OSC	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		x	A finaliser
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait	x		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		x	
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre le différentes agences bénéficiaires ?	x		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

For MPTFO Use

Totals				
	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Recipient Agency 3	Totals
	PNUD	HODH	UNESCO	
1. Staff and other personnel	$ 81.000,00	$ 57.360,00	$ 60.000,00	$ 198.360,00
2. Supplies, Commodities, Materials	$ 75.000,00	$ 2.328,00	$ 9.000,00	$ 86.328,00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	$ 234.000,00	$	$ 65.562,37	$ 299.562,37
4. Contractual	$ 460.075,01	$ 151.059,03	$ 107.832,00	$ 718.966,04
5. Travel	$ 93.000,00	$ 219.150,31	$ 74.500,00	$ 386.650,31
6. Transfers and Grants to Counterparts	$ 160.000,00	$	$ 26.000,00	$ 186.000,00
7. General Operating and other Costs	$ 58.999,16	$ 46.293,00	$	$ 105.292,16
Sub-Total	$ 1.162.074,17	$ 476.190,34	$ 342.894,37	$ 1.981.156,88
7% Indirect Costs	$ 81.345,19	$ 26.333,32	$ 23.002,61	$ 131.681,12
Total	$ 1.243.419,36	$ 402.523,66	$ 368.896,98	$ 2.012.840,00

Performance-based Tranche Breakdown				
	Recip Agency 1	Recip Agency 2	Recip Agency 3	Tranche %
	PNUD	HODH	UNESCO	
First Tranche	$ 870.393,55	$ 281.766,56	$ 256.827,88	70%
Second Tranche	$ 373.025,81	$ 120.757,10	$ 110.069,09	30%

Annexe D - Budget du projet PBF

Instructions:

1. Ne remplissez que les cellules blanches. Les cellules grises sont verrouillées et / ou contiennent des formules de feuille de calcul.
2. Remplissez les feuilles 1 et 2.
a) Premièrement, préparez un budget organisé par activité / produit / résultat dans la feuille 1. (Les montants des activités peuvent être estimations indicatives.)
b) Ensuite, divisez chaque budget en fonction des catégories de budget des Nations Unies dans la feuille 2.
3. Assurez-vous d'inclure % en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (GEWE).
4. N'utilisez pas les feuilles 4 ou 5, qui sont destinées au MPTF et au PBSO.
5. Laissez en blanc toutes les organisations / résultats / réalisations / activités qui ne sont pas nécessaires. NE PAS supprimer les cellules.
6. Ne pas ajuster les montants des tranches sans consulter PBSO.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de résultat/ produit	Formulation de résultat/ produit/activité	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réservé pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas échéant)	Notes spécifiques le cas échéant (e.g sur types des contrats ou justification du budget)
		PNUD	HIDH	UNESCO			
RÉSULTAT 1:	Le niveau de la corruption est réduit et la perception du professionnel d'excellence						
Produit 1.1:	Les institutions de lutte contre la corruption sont efficaces et agissent d'une manière coordonnée						
Activité 1.1.1:	Améliorer la coordination et la réalisation de sous-évaluation des pôles anti-corruption (PAC)	$ 50,000.00			$ 50,000.00		
Activité 1.1.2:	Renforcer les capacités des ILCC (PAC, BIANCO, SAMIFIN, CSL) et la coordination de leurs interventions	$ 50,000.00			$ 50,000.00		
Activité 1.1.3:	Rendre opérationnels le 2e PAC et le mise aux normes du local de SAMIFIN	$ 60,000.00			$ 60,000.00		
Activité 1.1.4	Accuser la mise en place et l'opérationnalisation de 2 antennes régionales du BIANCO	$ 50,000.00			$ 50,000.00		
Activité 1.1.5	Appuyer les missions d'investigations spécifiques du BIANCO	$ 50,000.00			$ 50,000.00		
Activité 1.1.6	Appui à la pénétration du magazine Trandrake			$ 50,000.00	$ 50,000.00	75%	
Activité 1.1.7					$ -		
Activité 1.1.8					$ -		
	Produit total	$ 280,000.00	$ -	$ 90,000.00	$ 370,000.00	$ 67,500.00	
Produit 1.2:	Les secteurs prioritaires mettent en œuvre des actions de prévention de la lutte contre la corruption						
Activité 1.2.1	Réaliser le diagnostic des risques de corruption dans les trois secteurs prioritaires Foncier, finances publiques et ressources naturelles	$ 50,000.00			$ 50,000.00		
Activité 1.2.2	Élaborer et mettre en œuvre les stratégies sectoriels pour réduire les risques de corruption	$ 100,000.00			$ 100,000.00		
Activité 1.2.3	Appuyer les initiatives des organisations de la société civile en particulier des jeunes et des femmes dans la prévention et la dénonciation de la corruption	$ 35,000.00		$ 10,000.00	$ 45,000.00	50%	
Activité 1.2.4	Appuyer la mise en œuvre des dispositifs prévus par les mesures sectoriales contre le blanchiment et financement du terrorisme et l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites	$ 35,000.00			$ 35,000.00		
Activité 1.2.5					$ -		
Activité 1.2.6					$ -		
Activité 1.2.7					$ -		
Activité 1.2.8					$ -		
	Produit total	$ 220,000.00	$ -	$ 38,000.00	$ 230,000.00	$ 82,500.00	

RESULTAT 2:	La responsabilité institutionnelle est améliorée contribuant au renforcement de la confiance de la population envers l'Etat						
Produit 2.1	Les capacités de la Cour Suprême [et des Cours la composant] et des tribunaux administratifs et financiers en tant qu'acteurs intégrants de la justice sont renforcées						
Activité 2.1.1	Améliorer la coordination et les relations fonctionnelles entre les trois Cours composant la Cour Suprême et les différentes juridictions inférieures	$ 35,000.00			$ 35,000.00		
Activité 2.1.2	Renforcer le contrôle des juridictions à travers l'opérationnalisation du mécanisme de contrôle par la Cour Suprême et d'autres mécanismes de contrôle au sein du système de la justice (Direction de l'Inspection des juridictions, Direction de la Promotion de l'Indigénat)	$ 40,000.00			$ 40,000.00		
Activité 2.1.3	Promotion de l'excellence des Juridictions	$ 10,000.00			$ 10,000.00		
Activité 2.1.4					$ -		
Activité 2.1.5					$ -		
Activité 2.1.6					$ -		
Activité 2.1.7					$ -		
Activité 2.1.8					$ -		
	Produit total	$ 85,000.00	$ -	$ -	$ 85,000.00	$ -	
Produit 2.2	Les capacités techniques, opérationnelles et communicationnelles des organes de contrôle et de redevabilité sont renforcées						
Activité 2.2.1	Appuyer l'opérationnalisation du HCDDD et de la HCJ et Renforcer les capacités techniques de leurs membres	$ 10,000.00	$ 69,755.93		$ 88,755.93		Réhabilitation de l'infrastructure de l'HCDDD collaboration entre PNUD et HCDH
Activité 2.2.2	Renforcer les capacités du personnel de la Médiature de la République relatives aux compétences et connaissances fonctionnelles de l'institution et appuyer la conduite des actions d'investigation et de traitement des plaintes		$ 32,481.56		$ 32,481.56		
Activité 2.2.3	Renforcer les capacités des parlementaires particulièrement pour le contrôle de l'exécution des politiques publiques et à mi-mandat au suivi de l'action publique dans le Sud et les zones de pauvreté de vanille (Nord)	$ 77,000.00	$ 58,413.56		$ 97,413.56		
Activité 2.2.4	Appuyer la vulgarisation des mandats de HCDDD, de la HCJ et de la Médiature de la République, Parlement, Conseils communaux ... à travers des émissions aux niveau régional aux et la production de matériels de communication	$ 30,000.00	$ 90,118.21		$ 120,118.21		
Activité 2.2.5	Appui aux cadres concertés inter-journées de fonctionnaires des institutions	$ 45,000.00	$ 31,625.00	$ 69,000.00	$ 145,625.00	50%	
Activité 2.2.6	Appuyer le processus d'élaboration et la vulgarisation de la loi sur l'accès à l'information			$ 52,294.37	$ 52,294.37	50%	
Activité 2.2.7					$ -		
Activité 2.2.8					$ -		
	Produit total	$ 230,000.00	$ 344,979.53	$ 113,594.37	$ 627,707.90	$ 84,578.69	
Produit 2.3	Les capacités des organisations de la société civile à mettre en réseau des acteurs de suivi de l'effectivité des institutions de contrôle et redevabilité citoyen sont renforcées						
Activité 2.3.1	Appuyer la conduite d'évaluations communautaires périodiques sur le projet		$ 34,082.50		$ 34,082.50		
Activité 2.3.2	Renforcement de la capacité des OSC dans les interpellations et sensibilisation des jeunes filles et garçons dans la lutte contre la corruption et l'engagement citoyen dans la vie de la nation	$ 35,000.00		$ 4,000.00	$ 39,000.00	75%	
Activité 2.3.3	Appuyer les OSC pour la réalisation du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques	$ 40,000.00	$ 14,081.25		$ 54,081.25	50%	
Activité 2.3.4	Sensibilisation des associations des jeunes et des femmes journalistes sur la redevabilité et la participation citoyenne			$ 10,000.00	$ 10,000.00		
Activité 2.3.5	Accroître la mise en place des maisons de presse			$ 12,000.00	$ 12,000.00		
Activité 2.3.6					$ -		
Activité 2.3.7					$ -		
Activité 2.3.8					$ -		
	Produit total	$ 75,000.00	$ 48,163.75	$ 26,000.00	$ 129,663.75	$ 56,665.69	

Cout de personnel du projet et par intitulé dans les activités ci-dessus	PNUD (20% consultant en gouvernance- 1 coordonnateur de projet- 1 comptable responsable- 1 assistant financier - 1 chauffeur) HCDH (2 spécialistes) _ UNODOC () spécifiable. 1 responsable finances)	$ 224,000.00	$ 57,300.00	$ 80,000.00	$ 361,300.00	29%	
Coute opérationnels et par intitulé dans les activités ci-dessus	Budget contribution au loyer - missions internes - entretien véhicule fournitures et petits équipements internet frais de gestion personnelle etc...	$ 59,840.97	$ 66,500.00	$ 25,000.00	$ 151,340.97		
Budget de suivi	Missions de suivi sur le terrain - mesurations des valeurs des cibles et valeurs finales des indicateurs (exécution de perception / revue du projet) et concours comité technique	$ 43,006.20	$ 10,000.00	$ 18,000.00	$ 71,006.20		
Budget pour l'évaluation finale indépendante	Recrutement consultants national et international	$ 40,000.00			$ 40,000.00		
	Coûts complementaires total	$ 966,074.17	$ 103,651.00	$ 104,000.00	$ 973,727.17	$ 85,849.08	

Tirage				
	Organisation récipiendaire 1	Organisation récipiendaire 2	Organisation récipiendaire 3	Total
	PNUD	HCDH	UNESCO	
Sous-budget total du projet	$ 1,163,076.17	$ 370,190.34	$ 342,884.37	$ 1,801,151.88
Coûts indirects (PNI)	$ 81,345.19	$ 26,332.32	$ 24,002.61	$ 131,681.12
Total	$ 1,243,419.36	$ 402,532.66	$ 366,886.98	$ 2,012,840.00

Répartition des tranches basée sur la performance					
	Organisation récipiendaire 1	Organisation récipiendaire 2	Organisation récipiendaire 3	Total	Tranche %
	PNUD	HCDH	UNESCO		
Première tranche	$ 870,393.55	$ 281,766.88	$ 256,837.38	$ 1,408,904.00	70%
Deuxième tranche	$ 373,025.81	$ 120,757.10	$ 110,049.29	$ 403,832.00	30%
Troisième tranche (le cas échéant)	$ -	$ -	$ -	$ -	
Total	$ 1,243,419.36	$ 402,532.66	$ 366,886.98	$ 2,012,840.00	100%

$ alloué à GEWE	$ 888,673.30
% alloué à GEWE	17%
$ alloué à S&E	$ 111,026.10
% alloué à S&E	5%

Note: Le PNI n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront [illegible] au seuil minimum n'est pas atteint.